NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GCSS.XII/13/Add.1

Distr. : générale
5 janvier 2012

Français
Original : anglais

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 20-22 février 2012
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Nouvelles questions de politique générale :
environnement et développement**

Document d'information pour les consultations ministérielles

Additif

Économie verte

Document de synthèse présenté par le Directeur exécutif

Résumé

Le présent document a été établi pour faire le point de la situation en vue des consultations ministérielles sur le thème « Le programme sur l'environnement dans un monde en mutation : de Stockholm (1972) à Rio (2012) », qui auront lieu à la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Il vise à stimuler les débats lors de ces consultations, en mettant en évidence les évolutions récentes concernant l'économie verte aux niveaux international et national, en examinant la relation entre l'économie verte et les principales priorités nationales, comme le commerce, l'emploi et la lutte contre la pauvreté, et en passant en revue les résultats qui pourraient être obtenus au titre du point de l'ordre du jour sur l'économie verte lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012, à partir des contributions officielles des États Membres pour le document final.

* UNEP/GCSS.XII/1.

K1280245 170212

Introduction

1. Par sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'organiser pendant trois jours en juin 2012 une Conférence des Nations Unies sur le développement durable, appelée aussi « Rio +20 » en référence au vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale a adopté comme l'un des deux thèmes de la Conférence « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ».

2. Les consultations ministérielles qui se tiendront à la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) constituant une étape importante des préparatifs de la Conférence, l'un des thèmes de discussion sera « Le programme sur l'environnement dans un monde en mutation : de Stockholm (1972) à Rio (2012) ».

3. Les consultations donneront, entre autres, aux ministres de l'environnement de tous les pays du monde l'occasion de :

a) Examiner ouvertement et de manière informelle le concept d'économie verte et ses caractéristiques émergentes, les attentes dans ce domaine et la façon dont les activités peuvent être financées et rattachées aux grandes priorités, comme la promotion des possibilités commerciales, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté;

b) Passer en revue les résultats potentiels de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 sur le thème de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, en tenant compte des propositions formulées durant les phases préparatoires de la Conférence.

I. Economie verte : contexte et évolution du concept

4. Les crises mondiales prolongées et interconnectées des quatre dernières années ont conduit à engager une analyse approfondie des modèles économiques actuels, de leur aptitude à améliorer le bien-être humain et l'équité sociale et de la non viabilité fondamentale de l'option du statu quo. Les mesures conventionnelles de la performance économique, axées pour l'essentiel sur le produit intérieur brut, ne permettent pas de rendre compte des disparités sociales croissantes et des risques et passifs environnementaux associés aux modes de consommation et de production actuels. L'activité économique consomme actuellement plus de biomasse que la terre ne peut en produire durablement, ce qui nuit aux services écosystémiques qui jouent un rôle déterminant dans les conditions de vie des pauvres et exacerbe ainsi la pauvreté et les disparités économiques. Les crises ont aussi été à l'origine d'importantes externalités, comme la pollution, les changements climatiques et la raréfaction des ressources naturelles, qui menacent la capacité productive de la terre de générer des richesses et d'assurer le bien-être humain.

5. Le concept « d'économie verte » a été façonné en réponse à ces crises multiples. Il s'agit de transformer les moteurs de la croissance économique et de prôner des réorientations des investissements – publics et privés, nationaux et internationaux – vers les secteurs « verts » de demain ainsi que l'application de principes écologiques aux secteurs existants et la modification des modes de consommation non viables. Cette transformation devrait permettre de générer la croissance économique continue nécessaire à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté, tout en diminuant l'intensité en énergie et en ressources de la consommation et de la production.

6. Un dialogue ouvert et dynamique s'est engagé autour de ces questions au cours des 12 derniers mois lorsque les responsables du public et du privé ont cherché de nouveaux chemins vers le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

7. Ces discussions se poursuivront à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012, dont l'un des thèmes de travail est l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

II. Principales conclusions du rapport sur l'économie verte

8. Une des principales contributions du PNUE en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est le rapport *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*,[1] lancé à Beijing en novembre 2011. Au total, 195 auteurs, 800 contributeurs et plus de 500 examinateurs ont participé au travail, sans compter les 80 agents du PNUE qui ont contribué à l'établissement du rapport.

9. Ce rapport couvre 10 secteurs et utilise un cadre de modélisation pour souligner certaines des conséquences d'une transition mondiale vers une économie verte par rapport au maintien du statu quo. Il démontre que des investissements à hauteur de 2 % par an du produit intérieur brut mondial au cours de la période 2010–2050 offrent des perspectives plus favorables que celles d'un scénario du statu quo optimiste en termes de croissance économique, d'emploi et d'avantages sociaux, tout en permettant de réduire la consommation d'énergie et de ressources, de renforcer le stock de ressources renouvelables et de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

10. Des mesures adaptées des pouvoirs publics sont requises, toutefois, pour permettre une transition juste et performante vers une économie verte. Parmi ces actions pourraient figurer notamment les suivantes :

c) *Mettre en place des cadres réglementaires solides* : un cadre réglementaire bien conçu et efficacement mis en œuvre peut créer les moteurs de l'activité économique verte mais aussi lever les obstacles qui s'opposent aux investissements verts;

d) *Donner la priorité aux dépenses et aux investissements publics dans des domaines aptes à stimuler le verdissement des secteurs économiques* : les subventions vertes, les incitations fiscales en faveur de l'investissement vert et les mesures de soutien des prix pourraient, par exemple, encourager les technologies fondées sur les énergies renouvelables dans la sphère publique et transformer les marchés au fil du temps;

e) *Réduire les dépenses publiques dans les domaines qui épuisent le capital naturel* : la baisse artificielle du prix des marchandises encourage la surconsommation et la surproduction, entraînant la rareté prématurée des ressources finies ou la dégradation des ressources renouvelables et des écosystèmes;

f) *Recourir à la fiscalité et aux instruments de marché pour promouvoir l'innovation et les investissements verts* : il existe actuellement d'importantes distorsions des prix qui peuvent décourager l'investissement écologique ou empêcher son développement. Une solution à ce problème est d'incorporer les coûts environnementaux et sociaux dans le prix d'un bien ou d'un service via une taxe, une charge ou un prélèvement ou, dans certains cas, l'utilisation d'un système de permis négociables;

g) *Investir dans le renforcement des capacités, la formation et l'éducation* : des programmes de formation et d'amélioration des compétences sont nécessaires pour préparer la main d'œuvre à la transition vers une économie verte;

h) *Renforcer les instances de gouvernance internationales* : les accords internationaux sur l'environnement peuvent faciliter et encourager la transition vers une économie verte en établissant les cadres juridiques et institutionnels visant à faire face aux défis environnementaux mondiaux.

11. Le rapport reconnaît qu'il existe de multiples voies vers le développement durable et que les pays, suivant leurs priorités, doivent choisir parmi les instruments et les options ceux qui seront les plus adaptés pour assurer le verdissement de leur économie compte tenu de leur situation.

III. Initiatives mondiales et nationales en faveur de l'économie verte

A. Renforcer les partenariats pour une économie verte au niveau international

12. Depuis le lancement en octobre 2008 de l'Initiative pour une économie verte du PNUE, cette question n'a cessé de susciter davantage d'intérêt et d'activités. Plusieurs organisations économiques et financières, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les banques de développement régionales et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont engagé de nouveaux programmes pour examiner le potentiel offert par une économie

[1] Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Vers une économie verte : pour le développement durable et une éradication de la pauvreté* (Nairobi, 16 novembre 2011). Disponible sur le site www.unep.org/greeneconomy/GreenEconomyReport/tabid/29846/Default.aspx.

verte aux niveaux macroéconomique et sectoriel. De nouvelles organisations et alliances, comme la Coalition pour une économie verte, ont vu le jour et des associations mondiales d'entreprises, comme la Chambre de commerce internationale et le World Business Council for Sustainable Development, ont créé des équipes spéciales sur l'économie verte et encouragent une approche de ce type entre leurs membres.

13. En outre, les partenariats traditionnels, comme celui noué entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le PNUE qui ont établi un rapport sur les emplois verts en 2008, ont été renforcés et ont conduit à une amélioration de la coopération et du partage des connaissances. Un autre exemple est la prochaine mise à jour du rapport sur les emplois verts et les services consultatifs prodigués aux pays s'employant à renforcer les compétences et à élaborer des politiques pour verdir leur économie.

14. De nouvelles initiatives, comme la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, mettent au point la prochaine génération d'alliances pour encourager le partage des connaissances. Cette Plateforme, qui est un effort de coopération entre le PNUE, l'OCDE, l'Institut mondial de la croissance verte et la Banque mondiale visant à développer les programmes de recherche pour combler les déficits de connaissances sur la croissance verte dans les pays développés et les pays en développement, rassemble des chercheurs, des praticiens et des décideurs

B. Collaboration interinstitutions sur la croissance verte

1. Partenariats pour la réalisation de recherches sur l'économie verte

15. Plusieurs pays, dans les rapports qu'ils ont présentés officiellement dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ont indiqué qu'une évaluation plus détaillée des possibilités et des enjeux rencontrés sur la voie d'une économie verte s'imposait. Le PNUE réalise ces évaluations par le biais d'activités de recherche avec des partenaires clés, en se focalisant sur les principales questions soulevées par les gouvernements tout au long du processus préparatoire. Les résultats de ces activités, qui seront présentés avant la Conférence en tant que principale contribution aux négociations informelles sur le document final, sont notamment les suivants :

i) Mise à jour et approfondissement du rapport sur les emplois verts établi par le PNUE et l'OIT;

j) Rapport sur l'économie verte et la santé, examinant les incidences sanitaires des stratégies et des mesures en faveur de l'économie verte, élaboré en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé;

k) Rapport sur les océans intitulé « Economie verte dans un monde bleu »;

l) Étude examinant les liens entre l'économie verte et la réduction de la pauvreté;

m) Étude des indicateurs et des mesures du progrès de la transition vers une économie verte;

n) Analyse des possibilités commerciales liées à l'économie verte en collaboration avec le Centre du commerce international et le Centre international de commerce et de développement durable;

o) Étude examinant les moteurs de l'innovation et de la croissance dans une transition vers l'économie verte;

p) Séries de courtes publications sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés des initiatives sur l'économie verte engagées partout dans le monde.

2. Groupe de la gestion de l'environnement : mettre au point une vision commune du système des Nations Unies sur l'économie verte

16. Le Groupe de la gestion de l'environnement est un organe de coordination des Nations Unies composé des institutions spécialisées, des programmes et organes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et présidé par le Directeur exécutif du PNUE. Il améliore la coopération interinstitutions à l'appui de la mise en œuvre du programme international sur l'environnement et les établissements humains.

17. A leur quinzième réunion, tenue en septembre 2009, les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont établi un nouveau groupe de gestion des questions concernant l'économie verte en vue de déterminer comment le système des Nations Unies pourrait aider de façon plus cohérente les pays à passer à une économie verte et de travailler à la mise au point des mesures communes et cohérentes nécessaires pour soutenir cette transition.

18. En décembre 2011, le Groupe a publié un rapport intitulé « Working towards a balanced and inclusive green economy: A United Nations system-wide perspective ».[2] Ce rapport contient une analyse commune du concept d'économie verte établie par les 40 entités des Nations Unies participantes, présente des messages communs sur les politiques nécessaires pour soutenir une transformation vers l'économie verte et met en évidence les voies à suivre par le système des Nations Unies pour soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils font pour progresser vers une économie verte. D'après le rapport, l'économie verte est un moyen d'arriver au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. Au centre de ce concept se situe la réalisation d'investissements ciblés sur les piliers environnemental, social et économique du développement durable de manière intégrée et synergique.

19. Une priorité centrale est accordée dans le rapport à la nécessité de faire en sorte que l'économie verte soit axée sur la personne humaine et qu'elle permette d'offrir un travail aux individus souffrant de la pauvreté et du chômage et aux jeunes. Des investissements accrus dans l'éducation, les soins de santé, la protection sociale et les autres secteurs du développement humain et social sont considérés comme importants en eux-mêmes et aussi en raison de leur contribution potentielle à la croissance d'une économie verte.

20. Le rapport met aussi en lumière la nécessité de mieux organiser l'expertise dans le système des Nations Unies pour assurer la fourniture de conseils cohérents et concertés sur les politiques à suivre et une assistance technique aux Etats Membres dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies d'économie verte. Parmi les domaines qui exigent une attention particulière figurent le financement de la transformation en une économie verte, la coopération technologique et le renforcement des capacités, en particulier dans l'élaboration et l'application de systèmes d'indicateurs pour suivre les progrès vers l'économie verte.

C. Exemples d'initiatives nationales en faveur de l'économie verte

21. Partout dans le monde, des initiatives sont engagées au niveau national, démontrant que les pays évoluent vers une économie verte à leur propre rythme et eu égard à leurs propres objectifs et priorités nationaux de développement. Le PNUE a activement soutenu cette transition en fournissant des services consultatifs à la demande à plus de 20 pays.[3]

22. En 2010 et 2011, le PNUE a entrepris 32 missions exploratoires sur l'économie verte dans 25 pays, qui lui ont permis ainsi qu'à d'autres partenaires du système des Nations Unies d'engager un dialogue avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile au niveau national, et d'initier des consultations sur les actions prioritaires qui pourraient lancées pour soutenir les pays, en s'appuyant sur les initiatives existantes dans les domaines de l'utilisation efficace des ressources, des changements climatiques, d'un développement sobre en carbone et du développement durable. Le PNUE a co-accueilli 20 ateliers et dialogues nationaux sur l'économie verte dans divers pays. A la demande des gouvernements, il a réalisé des études exploratoires sur l'économie verte dans plus de 15 pays, afin de fonder les choix de politiques et d'entreprendre une évaluation critique du potentiel offert par une économie verte pour encourager le développement durable, créer des emplois et contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'équité sociale et à l'amélioration du bien-être humain.

23. Nombre de pays développés, comme l'Australie, le Japon et les Etats membres de l'Union européenne, fournissent des incitations pour les innovations en technologies propres et l'amélioration de l'infrastructure verte. Parmi les pays en développement, dans la région des Caraïbes par exemple, le Gouvernement de la Barbade a adopté un cadre stratégique à moyen terme pour la période 2010–2014 et un plan stratégique national pour la période 2006–2025, dans lesquels assurer une économie verte est l'un des six objectifs prioritaires. La Barbade a fixé des cibles spécifiques mesurables pour

[2] Groupe de la gestion de l'environnement, « Working towards a balanced and inclusive green economy: A United Nations system-wide perspective » (New York, décembre 2011). Disponible sur le site www.unemg.org/MeetingsDocuments/IssueManagementGroups/GreenEconomy/GreenEconomyreport/tabid/79175/Default.aspx.

[3] Pour plus d'informations sur les pays recevant des services consultatifs, voir www.unep.org/greeneconomy/AdvisoryServices/tabid/4603/Default.aspx.

l'efficience énergétique, l'énergie renouvelable, l'eau, la gestion des déchets et la gestion des écosystèmes, en s'attachant en particulier à la protection des écosystèmes côtiers. Le PNUE soutient actuellement une étude exploratoire sur l'économie verte, qui évaluera les enjeux du passage à des politiques vertes dans six de ces secteurs de développement.

24. Le Gouvernement brésilien a aussi pris des mesures spécifiques pour freiner la destruction de la forêt tropicale humide d'Amazonie en établissant un fonds pour l'Amazone et en autorisant la Banque de développement brésilienne à lever des fonds privés sous la forme de donations volontaires nationales et étrangères pour investir dans des actions visant à prévenir, surveiller et combattre la déforestation et pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des forêts dans le biome amazonien, tandis que divers États, tels que Sao Paulo, lancent leurs propres initiatives d'économie verte. Le PNUE travaille également avec le gouvernement sur une initiative visant à faire le point des politiques vertes encouragées par les États brésiliens et à établir un inventaire des cadres et des indices utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans le verdissement de l'économie.

25. Ailleurs dans la région latino-américaine, le Gouvernement mexicain a récemment lancé une étude exploratoire nationale sur l'économie verte avec l'aide du PNUE, qui vise à identifier les politiques budgétaires propres à générer des emplois, renforcer l'efficacité des ressources et orienter les investissements vers les secteurs clés de l'économie.

26. En Afrique, des initiatives de haut niveau sont en cours, notamment en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya et au Rwanda. Par exemple, en novembre 2011, dans le cadre de sa nouvelle stratégie de croissance, le Gouvernement sud-africain a lancé un accord sur l'économie verte, qui est un pacte social par lequel le gouvernement, les syndicats, le secteur privé et la société civile s'engagent à créer au moins 300 000 emplois verts d'ici à 2020 et à développer sensiblement les investissements au cours des 20 prochaines années.

27. En Asie, le Gouvernement chinois s'est fixé des objectifs ambitieux dans son douzième plan de développement quinquennal pour accélérer la transition du pays vers une économie verte. Il s'est engagé à dépenser 468 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, plus que doublant ses dépenses des cinq années précédentes, dans des secteurs clés comme les énergies renouvelables, les technologies propres et la gestion des déchets.

28. Dans la région arabe, le programme exécutif de 2010 du Gouvernement jordanien vise à instaurer une économie verte au moyen du lancement d'activités destinées à transformer le pays en un centre régional pour les services et les industries verts. En juillet 2011, le PNUE a achevé une étude exploratoire sur l'économie verte pour la Jordanie de façon à contribuer à la réalisation de ces objectifs. Le Gouvernement égyptien a approuvé un plan à long terme pour l'énergie éolienne et s'est fixé comme objectif de couvrir 20 % des besoins en électricité avec des énergies renouvelables d'ici à 2020, dont une part de 12 % pour l'énergie éolienne. En 2010, l'Egypte a reçu 1,3 milliard de dollars d'investissements pour le développement de l'énergie propre à travers de projets sur l'énergie solaire, thermique et éolienne.[4] Le Gouvernement des Emirats arabes unis a récemment lancé sa propre initiative sur l'économie verte, à laquelle il entend assurer une grande visibilité.

IV. L'économie verte dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

A. Caractéristiques communes émergentes du concept d'économie verte

29. Si l'objectif des premiers débats sur l'économie verte à l'échelle internationale était d'élaborer une définition internationalement convenue de l'économie verte, il est devenu évident que les approches en matière de verdissement des économies peuvent prendre des formes diverses et offrent des possibilités différentes suivant les pays. Compte tenu également de l'approche retenue pour la Conférence, les discussions ont donc commencé de porter sur ce que l'on attendait d'une économie verte et sur les difficultés que devraient surmonter les pays souhaitant opérer cette transition. Au vu des réunions et des déclarations récentes et des observations écrites présentées par les États Membres pour le texte final de la Conférence, il est possible de cerner certaines caractéristiques communes d'une économie verte, qui pourraient servir de base à un accord témoignant d'une compréhension commune lors de la Conférence de juin 2012.

[4] Programme des Nations Unies pour l'environnement et Bloomberg New Energy Finance, *Global Trends in Renewable Energy Investments 2011: Analysis of Trends and Issues in the Financing of Renewable Energy* (2011). Disponible sur le site www.unep.org/pdf/BNEF_global_trends_in_renewable_energy_investment_2011_report.pdf.

30. Parmi ces caractéristiques figurant notamment les suivantes :

q) L'économie verte est un moyen de parvenir au développement durable, et ne se substitue pas à celui-ci;

r) L'économie verte facilite l'intégration des trois piliers du développement durable;

s) Aucune approche universelle n'est possible ; l'économie verte doit être adaptée aux circonstances et aux priorités nationales sur une base volontaire;

t) Lors de la mise en place des mesures pour assurer une transition volontaire vers une économie verte, le principe de responsabilités communes mais différenciées (qui a été approuvé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992) doit être appliqué;

u) L'économie verte ne doit pas servir de prétexte à l'imposition de restrictions commerciales ou de conditions en matière d'aide ou d'allégement de la dette. Elle devrait permettre de corriger les distorsions commerciales, comme les subventions dommageables à l'environnement;

v) Une économie verte doit reconnaître la souveraineté nationale sur les ressources nationales;

w) Une économie verte doit être soutenue par une utilisation efficace des ressources et des modes de consommation et de production durables.

31. Comme souligné dans la présentation officielle du PNUE dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, l'économie verte devrait avoir pour cibles essentielles l'être humain et la planète, promouvoir une croissance inclusive, préserver les moyens de subsistance, créer des emplois décents, susciter une plus grande équité dans le répartition des avantages et renforcer la protection sociale, tout en préservant les ressources et services environnementaux.

32. Le PNUE reconnaît que l'approche d'un pays en matière de verdissement de l'économie doit être adaptée à sa situation propre et refléter sa propre vision du monde, en particulier pour ce qui est de l'environnement et des principes d'économie politique qu'il soutient (eu égard en particulier à ses modalités de gouvernance, à sa dotation en ressources naturelles, aux ressources à investir et aux capacités humaines dont il dispose et à sa situation sociale et économique). L'instauration d'une économie verte doit être volontaire et réalisée par un pays à son rythme, en fonction de son propre plan d'action et selon un schéma progressif. On ne peut s'attendre à des progrès uniformes dans tous les pays. Un certain nombre d'éléments de base peuvent, toutefois, être envisagés pour aider les pays à opérer la transition, y compris dans un premier temps pour partager les connaissances, données et informations sur l'économie verte. Comme indiqué précédemment, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, récemment lancée conjointement par le PNUE, la Banque mondiale, l'OCDE et l'Institut mondial pour la croissance verte, pourrait apporter une contribution à cet égard.

B. Économie verte : évaluer les possibilités

33. Il ressort des discussions qui ont eu lieu récemment dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des communications officielles que les gouvernements ont présentées à cette occasion que les pays ont conscience qu'une économie verte peut offrir diverses possibilités, par exemple favoriser l'innovation, ouvrir de nouveaux marchés, créer des emplois et contribuer à l'élimination de la pauvreté. Il est possible de parvenir à cela tout en respectant les limites planétaires et en favorisant une gestion rationnelle de la base de ressources naturelles dont dépend l'humanité.

34. Les possibilités offertes par une économie verte peuvent varier suivant les pays. Dans le cas des pays en développement, une économie verte peut offrir de nouvelles perspectives en matière de création d'emplois tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en renforçant l'efficacité d'utilisation des ressources. Dans celui des économies émergentes, une économie verte peut offrir des possibilités de les engager dans la voie d'un développement à bas carbone et économe en énergie et en ressources et leur procurer un avantage comparatif sur le marché mondial tout en soutenant une croissance rapide pour répondre aux aspirations de développement. Dans beaucoup de pays en développement, en particulier ceux à faible revenu, une économie verte peut permettre de sauter des étapes de développement et d'appliquer des technologies de pointe mais néanmoins adaptées aux conditions locales pour assurer la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie

dans les zones rurales, un approvisionnement en eau propre, des logements, des services d'assainissement et des transports publics, ce qui créerait des possibilités d'emplois et contribuerait à l'élimination de la pauvreté.

1. Possibilités de création d'emplois verts décents

35. La création d'emplois verts est au cœur d'une économie verte et offre une possibilité précieuse pour tous les pays. Les recherches effectuées par le PNUE et l'OIT montrent que si l'on continue à faire comme si ne rien n'était, il pourrait en résulter un accroissement de l'insécurité de l'emploi ainsi que des pertes nettes qui pourraient être évitées dans un scénario d'économie verte.[5] Par ailleurs, la diversification de l'économie et un ciblage sur les personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les jeunes, les travailleurs informels et les chômeurs, peuvent se traduire par un accroissement des emplois, une croissance économique inclusive et un développement durable.[6]

36. Les recherches effectuées aux fins du rapport sur l'économie verte indiquent que ce sont les secteurs des transports et du bâtiment qui sont les plus prometteurs pour ce qui est de la création d'emplois, mais qu'ils exigeront des investissements substantiels dans un certain nombre de pays pour faire face à l'urbanisation rapide et à l'accroissement de la population. En investissant dans l'économie verte, on peut créer aux alentours de 10 % d'emplois décents de plus qu'en continuant à faire comme si rien n'était grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique de tous les modes de transport, associée à un transfert modal. Dans le secteur du recyclage, on pourrait créer environ 10 % d'emplois en plus d'ici à 2050, soit de 25 à 26 millions d'emplois nouveaux contre 23 à 24 millions dans le scénario du laisser-faire. Dans l'agriculture, on pourrait accroître les emplois de 4 % au cours des dix prochaines années, de 20 % dans le secteur formel de la foresterie d'ici à 2050 grâce à la conservation et au reboisement et de 20 % dans le secteur de l'énergie d'ici à 2050, soit plus que dans le scénario du laisser-faire, tout en assurant une croissance économique solide et une réduction des émissions.

37. Pour créer des emplois verts durables, il faut adopter parallèlement des politiques sociales qui investissent dans les nouvelles compétences ainsi que des mesures pour ajuster l'emploi dans les secteurs clés comme l'énergie et les transports de manière à assurer une transition harmonieuse vers une économie verte. Par exemple, les emplois dans le secteur du recyclage sont souvent à bas salaire, mais la représentation syndicale et les politiques des entreprises et des municipalités peuvent jouer un rôle décisif en ce qui concerne les niveaux de rémunération et les autres problèmes qui préoccupent les travailleurs dans le secteur formel. La protection sociale et le dialogue social sont importants pour améliorer la situation des travailleurs dans cette industrie et, par conséquent, pour rendre les emplois explicitement verts plus décents.

2. Contribution à l'élimination de la pauvreté et considérations de parité des sexes

38. Une économie verte offre des moyens de maximiser le potentiel de réduction de la pauvreté et de l'inégalité dans les pays et entre eux. Les investissements verts dans certains secteurs ouvriraient des possibilités d'emploi, de production et de création d'entreprises. Parmi ces secteurs figurent ceux dans lesquels les pauvres gagnant le plus souvent leur vie, comme l'agriculture, la pêche, la foresterie et d'autres basés sur les ressources naturelles, ainsi que le bâtiment, l'infrastructure de transport et d'autres secteurs essentiellement urbains de même que les secteurs où la main-d'œuvre non qualifiée et manuelle est importante.

39. Il existe manifestement un lien entre l'atténuation de la pauvreté et une gestion efficiente des ressources naturelles et des écosystèmes. Les services écosystémiques assurent, par exemple, entre 47 % et 90 % de ce que l'on appelle le « produit intérieur brut des pauvres ». Au Brésil, en Inde et en Indonésie, on a estimé que les secteurs tributaires des ressources naturelles comme l'agriculture, la pêche et la foresterie représentaient respectivement 6 %, 17 % et 11 % du produit intérieur brut en 2005. Toutefois, quand on mesure intégralement la part des services écosystémiques dans le revenu total des pauvres, on constate qu'elle représente respectivement 90 %, 75 % et 47 % de leur activité économique totale, qui comprend les activités monétarisées et non monétarisées dans ces pays.[7]

---

5 PNUE, *Vers une économie verte* (voir la note 1) et Organisation internationale du Travail, *Des compétences pour des emplois verts : un aperçu à l'échelle mondiale* (Genève, 2011). Disponibles à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_159585.pdf.

6 Groupe des Nations Unies pour la gestion de l'environnement. « Œuvrer pour une économie verte équilibrée et inclusive » (voir la note 2).

7 Programme des Nations Unies pour l'environnement, « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité ». Disponible à l'adresse http://teebweb.org/.

L'importance que revêt le passage à une économie verte pour ceux qui sont les plus tributaires des ressources naturelles ne saurait être surestimée. Investir dans le capital naturel comme source de croissance économique et de bien-être peut permettre de s'attaquer à la pauvreté sous ses diverses formes, et pas seulement à la pauvreté monétaire, en assurant la nutrition et les soins de santé.

40. Donner accès à une énergie propre et fiable représente une autre contribution importante qu'une économie verte peut apporter aux pauvres. De plus en plus de données conduisent à penser que le fait de permettre aux pauvres d'avoir accès à l'énergie peut procurer des avantages dans de multiples dimensions, allant du revenu, de l'éducation et de la santé au bien-être des femmes.[8] Les systèmes de production d'énergie hors réseau faisant appel à des sources renouvelables d'énergie apparaissent toujours davantage comme une solution viable pour l'électrification rurale dans les pays en développement. En outre, une telle extension de l'électrification rurale peut aider à renforcer les liens entres les activités rurales agricoles et non agricoles, ce qui stimule la croissance et réduit la pauvreté.

41. De la même manière, des investissements modiques dans le verdissement de l'agriculture et l'amélioration de la productivité agricole peuvent influer fortement sur le bien-être. Environ 2,6 milliards de personnes sont tributaires de l'agriculture comme source de revenu, la grande majorité d'entre elles vivant dans de petites fermes et dans les zones rurales avec moins de 1 dollar par jour. Un accroissement des rendements agricoles, assorti d'une amélioration des services écosystémiques (dont les pauvres dépendent le plus directement pour leur alimentation et leur revenu), peut jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Ainsi, d'après les estimations, chaque augmentation de 10 % des rendements agricoles s'est traduite par une réduction de 7 % de la pauvreté en Afrique et de plus de 5 % en Asie. Les données montrent que l'application des pratiques agricoles vertes a accru les rendements de 54 % à 179 %, en particulier dans les petites fermes.[9]

42. Au niveau mondial, une redistribution des bénéfices de la croissance à travers la fourniture de services publics équitables de grande qualité, par exemple dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale, améliore les compétences et la productivité des pauvres, ce qui peut à son tour contribuer à la croissance une fois qu'ils disposent des atouts et des ressources leur permettant de participer activement au processus de développement.[10] Un ciblage volontariste sur les femmes, les exclus sociaux et les groupes de population reculés qui peuvent avoir besoin d'une aide spéciale pour accéder à l'emploi et à des services de qualité est susceptible d'avoir des effets multiplicateurs importants en influant positivement sur plusieurs dimensions du bien-être. Les mères éduquées, par exemple, nourrissent et éduquent généralement mieux leurs enfants. Les investissements dans le capital humain sont donc un volet important des investissements dans une économie verte inclusive.

43. Les systèmes de protection sociale constituent aussi de puissants stabilisateurs sociaux et économiques parce qu'ils s'attaquent aux besoins financiers, aux problèmes sociaux et aux ajustements sociaux et économiques et atténuent l'impact des catastrophes. La protection sociale doit être donc au cœur d'une transition équitable vers une économie respectueuse de l'environnement et résiliente sur le plan climatique.[11] Investir dans un système national de protection sociale a des effets positifs, car cela permet aux sociétés de tendre à développer pleinement leur potentiel productif. Ces systèmes sont indispensables pour créer une population suffisamment bien portante, bien nourrie, éduquée et plus employable dans l'économie formelle. Ils contribuent en outre à un relèvement efficace après des catastrophes économiques, sociales et naturelles qui compromettent la santé, les revenus, la sécurité alimentaire et le logement des personnes. Par ailleurs, en tant que filet de sécurité, la protection sociale favorise la prise de risque et l'esprit d'entreprise qui sont nécessaires pour assurer une mutation vers l'économie verte.[12]

3. Possibilités de dépenses publiques grâce à une réforme fiscale

44. Des réformes fiscales environnementales offrent la possibilité d'internaliser les coûts sociaux de la dégradation des écosystèmes et de l'utilisation intensive des ressources grâce à des écotaxes et à des redevances d'utilisation ainsi que d'éliminer les subventions nocives pour l'environnement dans l'agriculture et l'énergie, par exemple. De telles réformes ont été appliquées dans certains pays en

---

[8] Groupe des Nations Unies pour la gestion de l'environnement, « Œuvrer pour une économie verte équilibrée et inclusive » (voir la note 2).

[9] Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Vers une économie verte* (voir la note 1).

10 Groupe des Nations Unies pour la gestion de l'environnement, « Œuvrer pour une économie verte équilibrée » (voir la note 2).

[11] Ibid.

[12] Ibid.

développement et ont procuré des avantages sur trois plans, à savoir la création de revenus, l'amélioration de l'environnement et la réduction de la pauvreté. Les ressources publiques ainsi dégagées ont été investies dans la fourniture de services de grande qualité en faveur des pauvres. Elles peuvent également être utilisées pour les dépenses de protection sociale afin d'amortir la perte d'emplois, de dispenser une formation dans les nouveaux secteurs d'emplois verts et d'investir dans les énergies renouvelables, l'infrastructure énergétique, l'efficacité d'utilisation de l'énergie et les services énergétiques connexes.

45. En 2005, par exemple, la Gouvernement ghanéen a entrepris des réformes en vue de réduire les subventions pétrolières après s'être rendu compte qu'elles profitaient principalement aux groupes à revenu élevé. Parallèlement, il a supprimé les frais de scolarité pour les écoles primaires et les écoles secondaires du premier cycle et a alloué des fonds supplémentaires aux programmes de soin de santé primaires et d'électrification rurale en faveur des communautés pauvres.[13] Le Gouvernement indonésien a lui aussi introduit des réformes des subventions pour les combustibles fossiles en utilisant les économies ainsi réalisées pour financer des dépenses ciblées en faveur des filets de protection sociale. [14] La Conférence des Nations Unies sur le développement durable pourrait offrir l'occasion aux gouvernements de reconsidérer leurs dépenses actuelles et de prendre des engagements à cet égard.

4. Économie verte et commerce

46. Au cours du processus préparatoire de la Conférence, certains pays ont exprimé leur crainte que les politiques en faveur de la transition vers une économie verte puissent être utilisées de manière protectionniste. Par exemple, les normes environnementales, qui sont efficaces pour stimuler les marchés de biens et services durables, peuvent aussi représenter une barrière pour les exportateurs des pays en développement, en particulier les petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas nécessairement des ressources requises pour satisfaire à ces normes.

47. Un des objectifs fondamentaux d'une économie verte réside dans une croissance des secteurs économiques qui contribuent à la durabilité environnementale. Cette croissance débouche tout naturellement sur l'expansion du commerce de biens et services environnementaux. Les pays peuvent recourir à certaines mesures orientées vers le marché intérieur pour stimuler une économie verte, telles que les mesures institutionnelles et les mesures fondées sur l'information, ce qui n'influerait pas beaucoup sur les importations ou les exportations. D'autres mesures pourraient avoir des effets positifs sur le commerce, par exemple en élargissant de l'accès aux marchés pour les biens et services environnementaux, qui constitue une des questions examinées actuellement dans le cadre des négociations commerciales de Doha sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.

48. Le commerce joue également un rôle important dans la transition vers une économie verte en facilitant l'ouverture de nouveaux marchés aux biens et services verts, entre autres choses. Stimuler la demande de biens plus durables peut créer de nouveaux débouchés pour les entreprises mettant en œuvre des pratiques de production durables, ce qui entraînerait un accroissement des flux de recettes et créerait de nouveaux emplois tout en réduisant l'utilisation et l'appauvrissement des ressources et en polluant moins. Par exemple, les grands marchés d'aliments et de boissons biologiques se sont développés au rythme de 10 à 20 % en moyenne entre 1999 et 2007 et le commerce mondial de ces produits représente actuellement quelque 50 milliards de dollars.[15] Le marché mondial des produits et services environnementaux devrait doubler pour passer de 1 370 milliards de dollars par an actuellement à 2 740 milliards de dollars d'ici à 2020.[16]

49. Le commerce peut aider à orienter une économie vers une croissance plus verte, mais cette croissance devrait être inclusive en renforçant les capacités humaines et productives des pays en développement afin de leur permettre de participer efficacement à l'économie mondiale en créant des emplois pour les chômeurs et en élargissant l'accès des pauvres aux services de base tels que

---

[13] Fond monétaire international, *Fuel and Food Price Subsidies: Issues and Reform Options* (Washington, D.C., 8 septembre 2008). Disponible à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/090808a.pdf.

[14] Bruvoll, A., Skjelvik, J.M., et Vennemo, H. « Reforming environmentally harmful subsidies. How to counteract distributional impacts » (2008). Disponible à l'adresse www.norden.org/en/publications/publications/2011-551.

[15] A. Sahota, « The global market for organic food and drink », dans *The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2009*, H. Willer et L. Kilcher, eds. (IFOAM, Bonn; FiBL, Frick; CCI, Genéve, 2009).

[16] Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Vers une économie verte* (voir la note 2), p. 13.

l'énergie, l'eau, les communications et les transports. L'amélioration des résultats commerciaux favorables aux pauvres dépend de l'aptitude des pays à mettre en œuvre des politiques et des mesures nationales complémentaires pour faciliter et renforcer leur participation au commerce des biens et services verts.

50. L'élimination des distorsions commerciales, en particulier des subventions nocives, peut constituer un succès pour le commerce, l'environnement et le développement. Assurer des échanges justes et équitables grâce à l'élimination de ces subventions et d'autres soutiens intérieurs inéquitables peut décourager les méthodes de production dommageables pour l'environnement en réduisant les incitations à la surconsommation de ressources rares. La réforme des subventions qui ont des effets économiques et environnementaux néfastes, comme les subventions pour les carburants, l'agriculture, la pêche et la foresterie, peut dégager un espace fiscal en faveur des programmes de protection sociale en contribuant à l'atténuation de la pauvreté tout en stimulant la transition vers une économie verte.

51. Certains pays ont exprimé des préoccupations au sujet des subventions qui sont utilisées comme une incitation à stimuler la croissance dans des secteurs clés d'une économie verte, par exemple dans le secteur des énergies renouvelables. Toute forme de subvention peut entraîner une distorsion du commerce international en procurant un avantage concurrentiel aux entreprises nationales au détriment des concurrents étrangers. Il est donc de la plus haute importance de veiller à ce que ces subventions soient limitées dans le temps et conformes aux principes et règles internationalement convenus en matière commerciale tels qu'ils sont préconisés par l'Organisation mondiale du commerce.

V. Conclusions auxquelles pourrait aboutir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en ce qui concerne l'économie verte

52. Toutes les parties prenantes ont été invitées à soumettre, avant le 1er novembre 2011, des contributions écrites pour enrichir le projet de document final de la Conférence. Plusieurs conclusions intéressant l'économie verte auxquelles pourrait aboutir la Conférence commencent à se dégager des soumissions des États membres et des groupes régionaux et politiques ainsi que des apports des réunions régionales du Comité préparatoire. Elles s'inscrivent toutes dans deux catégories complémentaires : les engagements qui pourraient être pris conjointement par les pays pour mettre en place des mesures visant à favoriser la transition vers une économie verte au niveau national et les mesures et processus internationaux dont peuvent convenir les gouvernements pour favoriser la transition vers une économie verte. Il est possible d'imaginer que l'on aboutisse à des conclusions qui relèvent à la fois des deux catégories.

53. On trouvera ci-dessous esquissées quelques conclusions auxquelles pourrait aboutir la Conférence, qui se fondent sur les propositions qui ressortent des soumissions présentées par plusieurs États membres ou qui ont été proposées conjointement par plusieurs États membres en s'appuyant sur la contribution commune formulée au sein de leurs groupements politiques. La liste des propositions soumises par les États membres n'est pas exhaustive et ne constitue pas une compilation formelle des soumissions, ce processus étant mené par le secrétariat de la Conférence. Cette liste vise à donner un aperçu de certaines questions qui pourraient être soulevées en tant que pistes de réflexion possibles que les pays pourraient examiner dans le cadre de la Conférence sous le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ».

A. Engagements communs possibles : mesures nationales visant à favoriser la transition vers une économie verte

1. Intégration de l'économie verte ou plans nationaux relatifs à l'économie verte

54. Dans leurs soumissions à la Conférence, plusieurs pays ont reconnu la nécessité soit d'élaborer des plans nationaux pour construire une économie verte, soit d'intégrer l'économie verte dans les plans existants au cours du processus préparatoire. Il ressort de ces soumissions que l'on prend de plus en plus conscience que le portefeuille environnemental fait partie intégrante à la fois du développement économique et des programmes de planification stratégique, et doit être traité comme tel. L'élaboration et l'application de plans nationaux pour la promotion d'une économie verte peuvent assurer une cohérence entre les politiques fiscales et les mesures de protection de l'environnement, clarifier le rôle des différentes institutions dans la mobilisation et la gestion des richesses environnementales et servir de fil conducteur pour l'investissement de ressources dans les

principaux secteurs. L'intégration de la notion d'économie verte dans les plans ou stratégies nationaux actuels, notamment ceux relatifs au développement, aux changements climatiques et à la promotion de modes de consommation et de production viables, peut assurer la cohérence avec les autres initiatives et mesures gouvernementales prises au niveau national. L'engagement des pays à souligner l'importance stratégique du lien indéniable entre l'environnement, l'économie et la société dans la prise de décisions en matière de développement pourrait donc constituer une conclusion de la Conférence.

2. Réforme fiscale

55. La réforme fiscale a également été évoquée dans la moitié des soumissions présentées à la Conférence et est largement perçue comme un outil essentiel pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, la protection sociale et les résultats en matière d'environnement.

56. Dans de nombreux pays, les subventions réduisent de manière artificielle les prix des biens et services préjudiciables à l'environnement, favorisent des niveaux de consommation excessifs et freinent les investissements et le développement de solutions alternatives moins polluantes. Des études révèlent qu'au niveau mondial, les subventions préjudiciables à l'environnement et archaïques représentent entre 1 et 2 % du Produit intérieur brut mondial.[17] Il s'ensuit que ces subventions réduisent l'espace fiscal dont disposent les gouvernements pour opérer des investissements directs dans les secteurs stratégiques et diminuent la possibilité que d'autres acteurs octroient un appui.

57. Les effets externes sur l'environnement n'étant pas le plus souvent pris en compte dans les prix, il existe une tendance naturelle à décourager les investissements dans les secteurs verts et les substituts durables de produits et de services peuvent difficilement soutenir la concurrence. La réforme fiscale, en particulier des impôts, offre la possibilité d'internaliser les coûts des effets externes dans le prix d'un bien ou d'un service en imposant une taxe « corrective », ou d'autres mesures fiscales, en réorientant les financements vers les investissements verts et en stimulant l'innovation. Des engagements souscrits au niveau national à l'égard de l'élimination, assortie de délais, des subventions préjudiciables à l'environnement et d'une réforme bien planifiée des impôts et de la fixation des prix peuvent à long terme corriger ces distorsions et favoriser la transition vers une économie verte.

3. Implication du secteur privé et régulation du secteur financier

58. Dans leurs contributions officielles, plusieurs États membres ont souligné le rôle du secteur privé, se référant souvent au rôle important que jouent les investissements privés et les partenariats publics-privés. Certains pays ont noté que la non-divulgation des informations financières était un facteur d'importance qui orientait les décisions des compagnies et ont donc indiqué qu'il importait soit d'augmenter les initiatives volontaires de responsabilité sociale des entreprises, telles que le Pacte mondial ou l'Initiative des rapports mondiaux, soit de rendre obligatoire la divulgation concernant les aspects sociaux et environnementaux. Cette dernière a été appliquée avec succès dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Danemark et la France et les résultats sont prometteurs. Quelques États membres ont également évoqué le rôle des petites et moyennes entreprises, qui sont le plus souvent laissées de côté, ce qui nécessitait soit d'instaurer un environnement propice à leur éclosion, soit d'étendre les initiatives mondiales de responsabilité sociale des entreprises de façon à les impliquer.

59. Dans ce contexte, le rôle clé du secteur financier a également été souligné par certains États membres, qui ont tout particulièrement fait référence à la crise financière et économique. Certains gouvernements ont donc proposé d'imposer une régulation plus stricte du secteur financier. De même, l'incorporation de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance normalisés dans la prise de décisions financières pourrait constituer un moyen efficace de s'assurer que les risques environnementaux et socio-économiques soient dûment pris en compte pour stimuler les investissements en faveur de l'économie verte.

60. La responsabilité sociale volontaire des entreprises, un espace bien régulé, mais accru, dans lequel opèreraient les petites et moyennes entreprises et la discipline de marché dans le secteur financier peuvent accélérer la transition vers une économie verte socialement inclusive. Lors de la Conférence, les gouvernements pourraient s'engager à mettre en place des mesures nécessitant l'application de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance normalisés dans la prise de

17 Programme des Nations Unies pour l'environnement. *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs (*Nairobi, 2011). Disponible sur le site www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/GER_synthesis_en_pdf.

décisions financières, encourager les financiers, les investisseurs et les assureurs à prendre en compte les considérations liées aux risques environnementaux et socio-économiques comme l'énoncent et le prônent des cadres internationaux tels que la Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE, les Principes de l'Équateur et les Principes pour l'investissement responsable, et demander que des rapports intérimaires soient présentés sur l'application de ces critères.

4. Achats publics durables

61. Plusieurs États membres ont souligné l'importance que revêtent les achats publics durables en tant qu'aspect majeur d'une transition vers l'économie verte. Estimés à plus de 4 000 milliards de dollars par an, les achats publics représentent près de 30 % du Produit intérieur brut de certains pays. Ils peuvent, de par leur volume et leur fonction normative, contribuer à stimuler les marchés des produits économes en ressources et écologiquement rationnels. L'engagement à établir des programmes d'achats publics durables et à appliquer les critères de durabilité pour accroître le nombre de contrats peut ainsi constituer une conclusion majeure de la Conférence.

B. Mesures ou processus internationaux visant à favoriser la transition vers une économie verte

1. Autres moyens possibles de mesurer les progrès pour compléter le Produit intérieur brut

62. Un certain nombre d'États Membres ont déclaré qu'il fallait proposer de nouveaux moyens de mesurer la richesse « au-delà du PIB ». Certains ont suggéré l'élaboration d'indicateurs pour mesurer la durabilité et les progrès accomplis dans l'écologisation des économies.

63. Une focalisation non nuancée sur l'activité économique fait apparaître le Produit intérieur brut comme un indicateur clé de développement. Cette dépendance exclusive à l'égard des activités de marché ne prend pas en compte les dimensions importantes du développement social et de l'environnement. Vu l'absence de progrès réalisés en matière d'intégration des piliers du développement durable, on prend de plus en plus conscience qu'il importe d'améliorer les données et les indicateurs pour compléter le Produit intérieur brut en mesurant la performance économique en termes de création inclusive des richesses et de bien-être humain et évaluer l'utilisation efficace des ressources et la durabilité environnementale, en les incorporant dans les cadres comptables.

64. Les participants à la Conférence pourraient mettre en place un processus pour mettre en œuvre des cadres et mesures comptables internationalement convenus pour compléter le Produit intérieur brut afin de mieux évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Les modules sous-tendant ces mesures existent déjà. Les pays pourraient dans un premier temps appliquer le Système de comptabilité environnementale et économique intégrée des Nations Unies, qui devrait être adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en février 2012. Il serait ensuite possible de s'en inspirer pour élaborer un cadre comptable global fondé sur les trois piliers du développement durable.

65. Certains pays ont également proposé d'élaborer des indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et mesurer les progrès vers l'écologisation des économies. Les participants à la Conférence pourraient établir un processus international pour élaborer ces indicateurs et convenir de l'importance de nouveaux moyens de mesures pour redéfinir la performance économique et suivre la durabilité au fil des années.

2. Modes de consommation et de production viables et utilisation efficace des ressources

66. L'importance d'une économie verte sous-tendue par une utilisation efficace des ressources et des modes viables de consommation et de production a été soulignée par de nombreux États Membres tout au long du processus préparatoire. Tant les principaux groupes régionaux et politiques que plusieurs pays ont appelé à l'adoption du cadre décennal de programmes relatifs aux modes de consommation et de production viables élaboré par la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session.[18] Ce cadre décennal, par le biais de programmes thématiques et intersectoriels, viendra soutenir les initiatives menées aux niveaux régional et national pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production viables afin de promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes en examinant et, au besoin, en découplant la croissance économique de la dégradation environnementale, en améliorant l'efficacité et la durabilité de l'utilisation des ressources et des procédés de production (fondés sur le cycle de vie) et en réduisant la dégradation des ressources, la pollution et les déchets.

[18] E/2011/29-E/CN.17/2011/20.

3. Programmes pour le perfectionnement des compétences ou l'emploi

67. De nombreux États Membres ont indiqué que la création d'emplois décents était une priorité et que l'instauration d'une économie verte devrait y contribuer. Il ressort de travaux de recherches menés par le PNUE et l'OIT[19] que dans la transition vers l'écologisation des économies, les emplois dans les industries « brunes » fortement émettrices de carbone ou dans des secteurs actuellement précaires comme nombre de pêcheries dans le monde devront être redéfinis, et beaucoup d'entre eux pourraient être perdus. Dans la transition vers une économie verte, des millions de nouveaux emplois verts pourraient néanmoins jouer un rôle de catalyseur pour appuyer l'agriculture durable, la construction, l'énergie, la foresterie, le tourisme, le transport et les secteurs de la gestion et du recyclage des déchets. Il sera toutefois nécessaire de reformer des segments de la population active qui perdent leurs emplois, en plus d'assurer une formation et des apprentissages et de perfectionner les compétences en matière d'entreprise pour les emplois verts. Plusieurs soumissions proposent des programmes dans ce sens. Les participants à la Conférence pourraient donc adopter un programme mondial pour le perfectionnement des compétences, qui permettrait d'aider les pays à assurer une telle formation à leur population active.

4. Échange des outils et des meilleures pratiques

68. Reconnaissant qu'ils peuvent tirer des leçons précieuses des expériences acquises par d'autres, de nombreux États Membres ont proposé l'établissement d'une plateforme ou d'un centre pour échanger les outils et les meilleures pratiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à l'économie verte. Une conclusion de la Conférence pourrait être de convenir de s'appuyer sur les réseaux existants, ou d'en créer de nouveaux, pour bâtir un savoir et échanger les meilleures pratiques entre les pays et les régions et promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire.

5. Renforcement de la prise de décisions fondée sur des connaissances scientifiques solides

69. Plusieurs États Membres ont reconnu que l'élaboration des politiques devrait se fonder sur de solides connaissances scientifiques, d'où la nécessité de renforcer l'interface entre les sciences et les politiques. Il est de plus en plus admis que bien que les connaissances scientifiques sur la Terre, ses limites, les pénuries des ressources et les impacts des activités économiques sur toutes ces dernières soient considérables, il n'y a aucune passerelle entre les travaux scientifiques et de recherches et l'élaboration des politiques.

70. Il a été suggéré d'établir un rapport sur la situation des ressources dans le monde, qui examinerait les liens entre les ressources naturelles et les changements climatiques et permettrait d'évaluer les besoins aux niveaux mondial, national et sous-national en matière de création d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, en s'appuyant sur les travaux du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources et en les étoffant.

6. Obstacles à surmonter en matière de mise en œuvre pour faciliter la transition vers une économie verte

71. Tout en reconnaissant les possibilités offertes, dont celles mentionnées plus haut, plusieurs États Membres ont soulevé des préoccupations valables selon lesquelles l'avènement d'une économie verte pourrait entraîner des gagnants et des perdants. La plupart des pays en développement ont également reconnu que pour tirer le plus parti des opportunités offertes par l'économie verte, il fallait tout d'abord surmonter certains obstacles, parmi lesquels les coûts de démarrage, l'inadéquation des technologies et l'absence de capacités institutionnelles et humaines. Il importe donc que la communauté internationale accroisse son appui en matière de financement, de transfert de technologie, d'appui technique et de renforcement des capacités. L'établissement de mécanismes internationaux pour assurer l'appui technique et le renforcement des capacités et faciliter le transfert de technologies et la promotion de mécanismes de financement novateurs étaient autant de suggestions faites. Certains États membres ont émis l'idée de la création d'un fond pour l'économie verte ou d'un fond pour le développement durable pour soutenir les pays en développement.

---

[19] Organisation internationale du Travail, *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone* (Genève, 2008). Disposnible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_158727.pdf.

72. Le manque de technologies adéquates a été considéré par de nombreux pays en développement comme un obstacle à la réalisation d'un développement durable. Un transfert adéquat de technologies abordables et un ciblage sur les politiques d'éducation, la formation technique, les investissements et l'amélioration des compétences locales permettraient aux pays en développement de créer des capacités endogènes et de développer un nouveau secteur économique compétitif, en sorte que cela doit être au centre d'une économie verte. La coopération régionale et internationale a également un rôle majeur à jouer. Plusieurs États membres ont préconisé une application plus poussée du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités à cet égard. Parmi les propositions concrètes figuraient également la création de centres régionaux d'excellence pour la recherche, le développement et les transferts technologiques et des plans d'action pour la fourniture d'une assistance technique et financières aux pays en développement.

7. Réforme du système commercial multilatéral

73. Plusieurs gouvernements considèrent que la Conférence offre l'occasion de réformer le système et l'architecture du commerce mondial. À cette fin, il faut par exemple réformer les exigences en matière de représentation dans les organes directeurs de certaines organisations. D'autres gouvernements ont évoqué la nécessité de réexaminer les droits de propriété intellectuelle et leur rôle possible dans le transfert de technologie.

8. Pacte pour une économie verte, feuille de route, cadre ou programme d'action

74. S'il est admis qu'il ne saurait y avoir de démarche universelle et que les gouvernements doivent définir eux-mêmes la voie à suivre pour le verdissement de leur économie, la Conférence est une occasion pour les gouvernements d'instituer les mécanismes nécessaires à une coordination et à un appui efficaces au niveau mondial. Plusieurs États membres ont proposé des mécanismes internationaux qui permettraient de réunir les acteurs pour qu'ils travaillent, le cas échéant, à des engagements convenus ou à des objectifs communs. Les communications écrites présentées à la Conférence portent notamment sur :

x) Un pacte pour une économie verte inclusive qui favoriserait la responsabilisation sociale des entreprises et l'introduction d'indices de durabilité à la bourse;

y) Une feuille de route pour une économie verte comportant une vision commune, des délais, des buts, des objectifs, des actions et un soutien pour la mise en œuvre au niveau national, sous la forme d'ensembles d'instruments et de mesures qui peuvent être partagées et utilisées par les pays, y compris des services d'échange d'informations et un appui technique pour la mise en œuvre au niveau national.

75. D'autres États membres ont préconisé une coopération internationale analogue sur le thème plus vaste du développement durable, par exemple un cadre d'action pour la mise en œuvre et des engagements en faveur du développement durable, ou un plan d'action qui rappelle les engagements en matière de développement durable et donne la possibilité de les mettre en œuvre grâce à un soutien adéquat en faveur des pays en développement qui permettra à ces derniers de promouvoir une croissance économique durable grâce à des ressources financières, à un transfert de technologie et à un renforcement des capacités.

76. Sur la base des conclusions de son rapport sur l'économie verte et compte tenu de la nécessité avérée d'une coopération internationale et d'un soutien en matière de mise en œuvre et d'assistance technique, le PNUE, dans la communication officielle qu'il a présentée dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence, a proposé un mécanisme analogue au niveau international qui englobe certaines suggestions formulées fréquemment dans les communications des gouvernements – à savoir un programme d'action pour une économie verte. Ce programme pourrait comporter :

z) Un mécanisme de financement alimenté par des fonds souverains, des dépenses publiques réorientées, des contributions multilatérales et bilatérales ainsi que des financements provenant d'institutions financières internationales et régionales et du secteur privé pour atteindre le niveau escompté aux fins des investissements requis;

aa) Une fonction mondiale d'échange pour la technologie dont s'acquitteraient des organisations existantes en vue de fournir des informations sur les technologies propices et en faciliter l'acquisition;

bb) Un programme ambitieux d'appui technique et de renforcement des capacités en faveur des efforts déployés par les pays en développement pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives et programmes nationaux relatifs à l'économie verte, comprenant une amélioration des capacités humaines et institutionnelles (pour la recherche, la mise en œuvre, la mobilisation des ressources, la sensibilisation du public et l'engagement des parties prenantes, l'éducation et la

formation, le suivi et l'évaluation des progrès ainsi que l'acquisition, le déploiement et la maintenance des technologies connexes) et encourageant les instituts de recherche, les milieux d'affaires, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux à partager les exemples de meilleures pratiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'initiatives relatives à l'économie verte à tous les niveaux et à mettre en place à une plateforme d'information pour partager les connaissances sur la base de ces exemples. Une telle plateforme pourrait rassembler les outils, les méthodologies, les études et les recommandations de politique générale élaborés par divers acteurs internationaux en vue de constituer une boîte à outils pour une économie verte, qui serait à la disposition de toutes les parties prenantes;

cc) Un programme mondial de développement des compétences visant plus particulièrement les jeunes, qui doivent être dotés des compétences qui leur permettront de participer plus équitablement au processus de développement. Il constitue aussi un moyen de développer la base de compétences dans l'optique d'économies durables grâce à un programme mondial de développement des compétences, de recyclage, de renforcement des talents d'entrepreneur et d'apprentissage pour les emplois verts.

VI. Résumé du Président : messages possibles

77. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement est le forum de haut niveau des Nations Unies qui rassemble les ministres de l'environnement du monde entier en vue d'examiner les questions de politique générale importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. Le Conseil/Forum fournit des avis et des orientations générales en vue notamment de promouvoir la coopération nationale dans le domaine de l'environnement. Ce faisant, il invite les responsables des organismes des Nations Unies et les chefs des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement à participer aux réunions et à interagir avec les ministres et s'emploie à promouvoir une participation véritable des représentants des grands groupes et des organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé.

78. Conformément à la pratique qui s'est instaurée, le Président du Conseil/Forum établit un résumé des consultations ministérielles qui se déroulent à chaque session. Ce résumé donne l'occasion aux ministres de l'environnement d'adresser collectivement un message au système des Nations Unies, aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé sur leurs points de vue concernant les questions à l'examen.

79. Le Président souhaitera peut-être transmettre le résumé au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

80. Bien qu'il revienne entièrement aux ministres de prendre des décisions, un certain nombre de questions sont suggérées ci-après en vue de stimuler les débats de la table ronde :

dd) Une économie verte peut-elle aider à relever les défis économiques globaux actuels et futurs dans un monde où les ressources sont rares?

ee) Sur quelles questions les gouvernements devraient-ils concentrer leur attention à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en vue de favoriser la transition vers une économie verte?

ff) Quels sont les éléments de base nécessaires pour soutenir une transition mondiale vers une économie verte (systèmes de mesure, partage des connaissances, réforme fiscale)?

gg) Que faudrait-il faire pour assurer une transition harmonieuse et socialement juste vers une économie verte?

hh) Quelles sont, à votre avis, les possibilités offertes et les difficultés rencontrées dans votre pays pour assurer la transition vers une économie verte et qu'attendez-vous de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à cet égard?

ii) Comment l'économie verte peut-t-elle être prise en compte dans les discussions et négociations économiques, financières et commerciales multilatérales?

jj) Quel est le type de soutien de la part du système des Nations Unies, et notamment du PNUE, qui serait souhaitable pour appuyer vos initiatives en vue de parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté?

kk) En quoi pourrait consister un objectif commun pertinent pour tous les gouvernements en matière d'économie verte?